

Les AIDES

aux Entreprises

5%

de subventions

C'est la participation de la Communauté de communes des 4 Rivières pour accompagner les TPE, PME et industries de son territoire lors des phases majeures de leur vie :

Création - Croissance - Transmission



IMMOBILIER d'entreprise

Jusqu'à **15 000 €**
dès **10 000 €** d'investissement

INDUSTRIELS

⊙ Projets de développement ou d'installation d'envergure (+ de 250 m²)

Avec le département de Haute-Saône, une subvention de 8% (3% CC4R et 5% département) dès 30 000€ HT d'investissement peut être attribuée.

⊙ Projets de construction, d'acquisition et de rénovation

Bâtiments d'exploitation et/ou de stockage.

COMMERÇANTS ET ARTISANS

⊙ Devantures commerciales

Projets de réhabilitation / rénovation et d'embellissement de devantures commerciales.

⊙ Projets de construction, d'acquisition et de rénovation

Bureaux et locaux d'activités neufs, rénovés ou restructurés.

AGRICULTEURS

⊙ Locaux de transformation et de vente directe

Création ou réhabilitation d'espaces de vente directe de produits et de locaux de transformation de production agricole.

INVESTISSEMENT matériel

Jusqu'à **5 000 €**

La CC4R abonde ces 3 dispositifs économiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 5% des dépenses éligibles sous forme de subvention.

PME

⊙ Avance remboursable à taux zéro

De 16 000 € à 250 000 € pour le matériel.
De 20 000 € à 200 000 € pour la création/ croissance/ transmission.

Jusqu'à 50 000 € pour le recrutement de cadres correspondant au salaire de la première année.

TPE

⊙ Avance remboursable à taux zéro

De 2 000 € à 45 000 € pour la création/reprise, la croissance et le matériel.

INDUSTRIELS

⊙ Décarbonation des industries

Subvention jusqu'à 30 000 € pour l'aide au conseil.
Subvention de 10 000 à 200 000 € pour de l'investissement.

HÉBERGEMENTS touristiques

Jusqu'à **15 000 €**
dès **10 000 €** d'investissement

- ⊙ Meublés de tourisme (<14 lits)
- ⊙ Hébergements de groupes (>14 lits)
- ⊙ Chambres d'hôtes (2 minimum)

Une labélisation de niveau 3 minimum doit être visée avec une commercialisation annuelle sur 6 mois minimum.

⊙ Itinérances

Création ou requalification d'hébergements touristiques situés sur les itinéraires de la Via Francigena et de la Voie Bleue.

ATTENTION : toute demande de subvention doit être déposée avant la signature des devis.

Les partenaires économiques de la CC4R :

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



action 70

Réseau
Initiative

Destinatio70n

4 Rivières
COMMUNAUTÉ
Plus proche de vous

Contact : Sabrina FORNALLAZ
Communauté de communes des 4 Rivières
8 rue Jean Mourey - 70180 Dampierre-sur-Salon



secretariat@cc4r.eu



03 84 67 13 74